



Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 18 janvier 2022 (visioconférence)

Électeurs présents ou représentés :

Club/voix	Président	Représenté par	Nombre de voix représentées
RSGB/12	Alain Bobillier	Rémi Brendel	12
RSBT/6	Gérard Loye	Gérard Rognon	6
RSPO/5	Marie-France Teyssieux	Marie-France Teyssieux	5
RSH/4	Gérard Rognon	Gérard Rognon	4
RSBM/4	Éric Germain	Éric Germain	4
RSSV/5	Michel Rolland	Martine Robez	5
RSPDV/5	Robert Tallone		
RSBO/3	François Burchi	François Burchi	3
RSDOA/3	Michèle Magnin-Feysot	François Burchi	3
RSVO/0	Hélène Colotte	Hélène Colotte	0
Total/47	10	9	42

Excusé : Robert TALLONE.

Participants :

Régine BÔLE, Jacques DUSSOUILLEZ, Claude GADY, Geneviève GADY, Thérèse LEMOINE, Christian POTY, Justin POURCHET, Christiane THIOU, Gilbert VOLCKMANN, Madeleine VOLCKMANN.

Invités :

Mme Yolande GUÉRIAUD (Présidente de la FFRS), Mme Séverine HAAS (CTF FFRS), M. Amans ECHARD (Trésorier CDOS-25).

Ordre du Jour

- ✓ Accueil par le président
- ✓ Rapport d'activité
- ✓ Rapport financier
- ✓ Rapport des vérificateurs aux comptes
- ✓ Vote du quitus
- ✓ Financement de la formation des animateurs
- ✓ Budget prévisionnel 2022
- ✓ Rapport moral du président
- ✓ Intervention de Mme la Présidente de la FFRS et des personnalités invitées
- ✓ Parole donnée aux participants

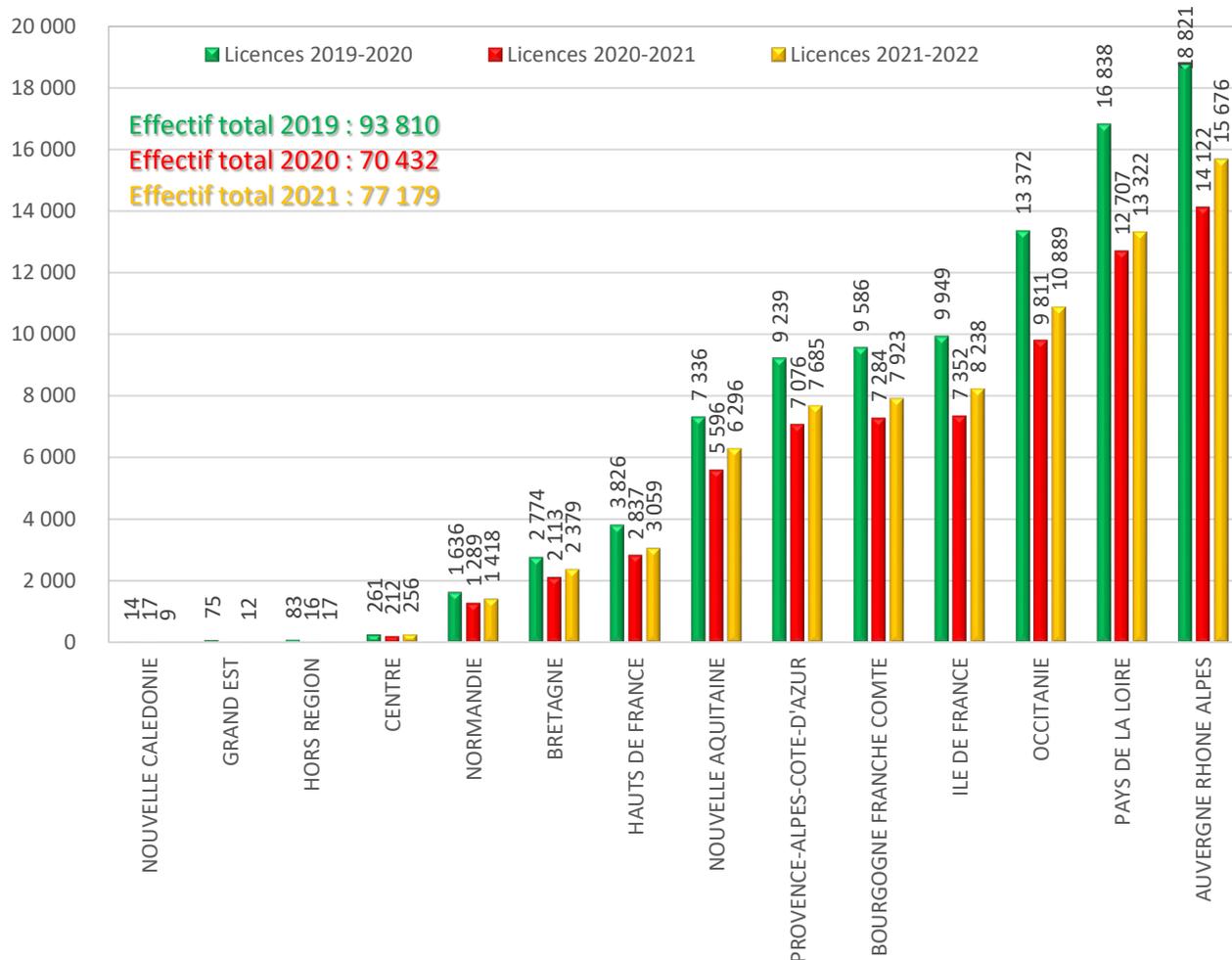
Accueil

Neuf des dix Présidents de club sont présents ou représentés totalisant 42/47 voix. L'Assemblée générale peut donc délibérer valablement.

Claude Gady remercie les participants de leur présence tout en regrettant que la réunion ne puisse pas se dérouler en présentiel à cause des conditions sanitaires actuelles. Il salue la participation de Mme Yolande Guériaud, Présidente de la FFRS, en soulignant que c'est la première fois qu'un tel honneur est concédé au CODERS-25. Il salue également la présence de M. Amans Echard, Trésorier du CDOS-25 en rappelant que le Comité Olympique a toujours apporté son soutien à la Retraite Sportive. Il exprime également sa grande satisfaction d'accueillir Mme Hélène Colotte, Présidente du nouveau club de Retraite Sportive du Val de l'Ognon et de Mme Séverine Haas, Conseillère technique fédérale de la FFRS. Il présente les excuses des autres personnes qui n'ont pas pu assister à la réunion et déclare ouverte l'AG 2022 du CODERS-25.

Rapport d'activité par le secrétaire Rémi Brendel

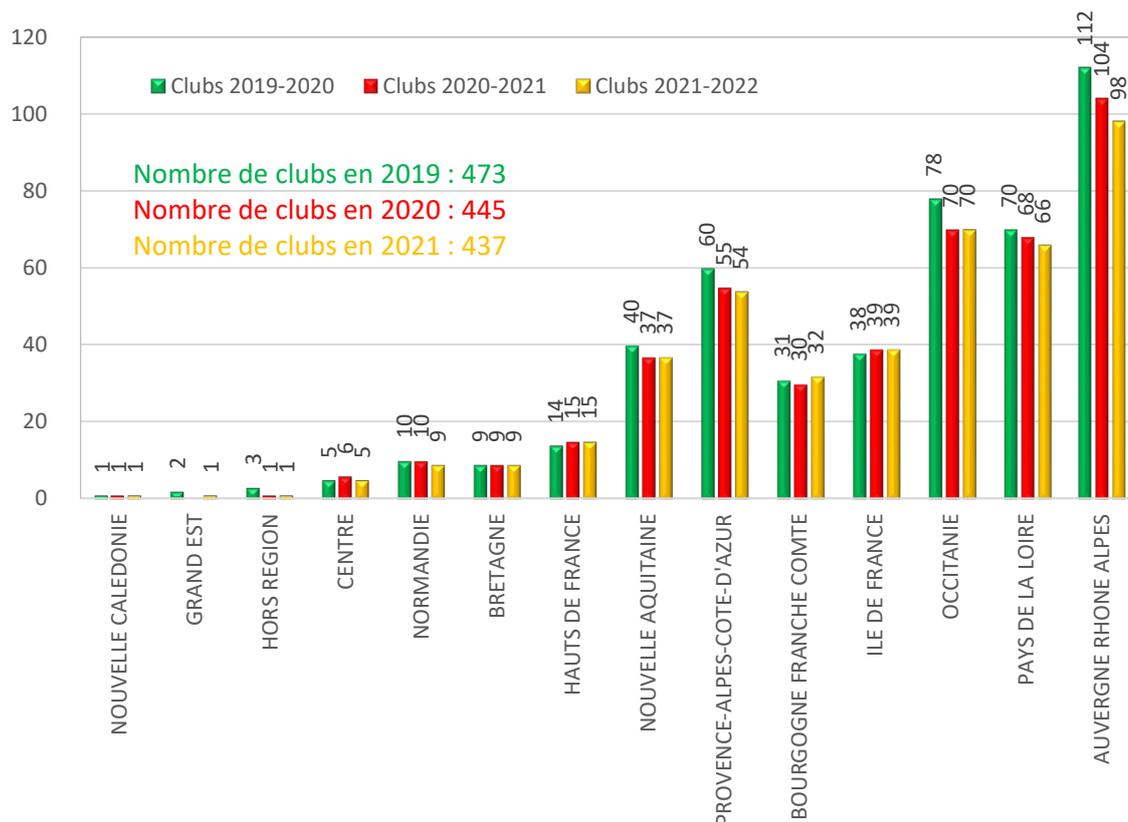
Contexte national et régional



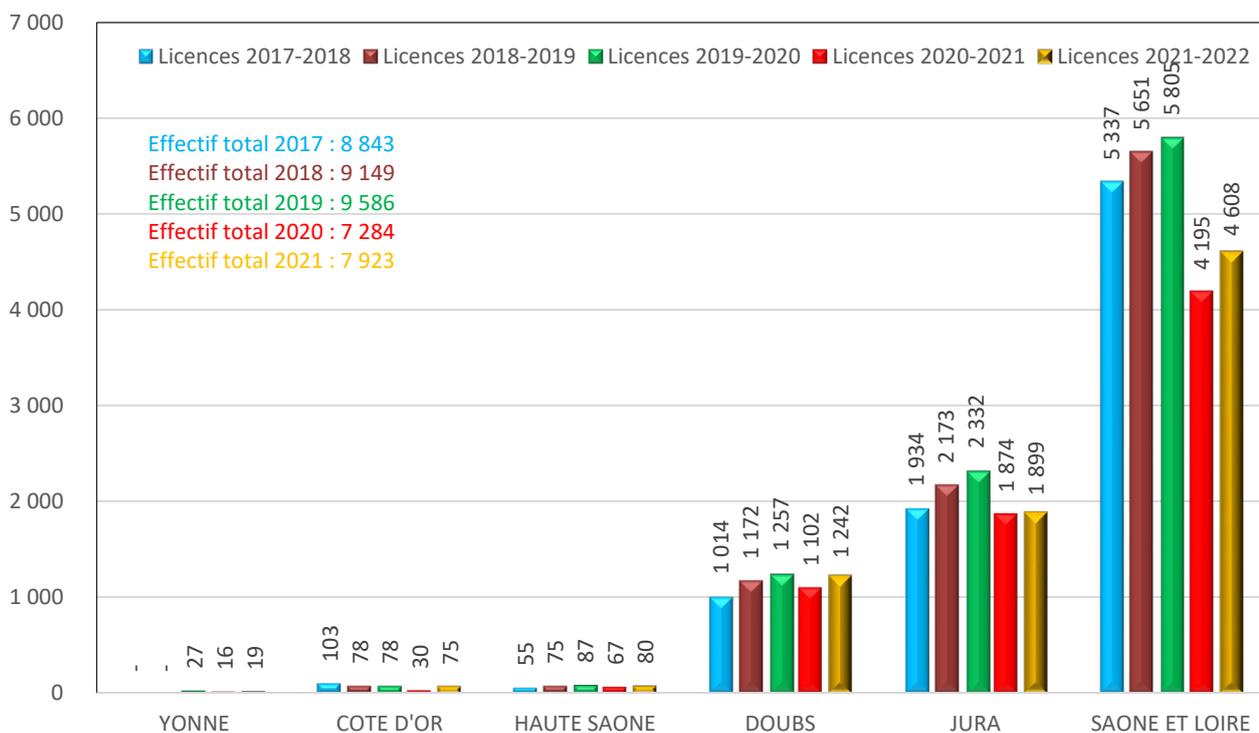
L'histogramme ci-dessus montre l'évolution des effectifs des licenciés de la FFRS dans les différentes régions au cours des trois dernières années¹. La région de Bourgogne-Franche-Comté maintient son 5^{ème} rang en nombre de licenciés. Après une chute spectaculaire de 25 % entre 2019 et 2020, le nombre total de licenciés est reparti à la hausse en 2021 (env. +9 %) sans toutefois retrouver le niveau de 2019 (-18 %). L'histogramme ci-dessous montre que le nombre de clubs affiliés à la FFRS a également été

¹ Données du site *Telemat* de la FFRS en date du 7 janvier 2022.

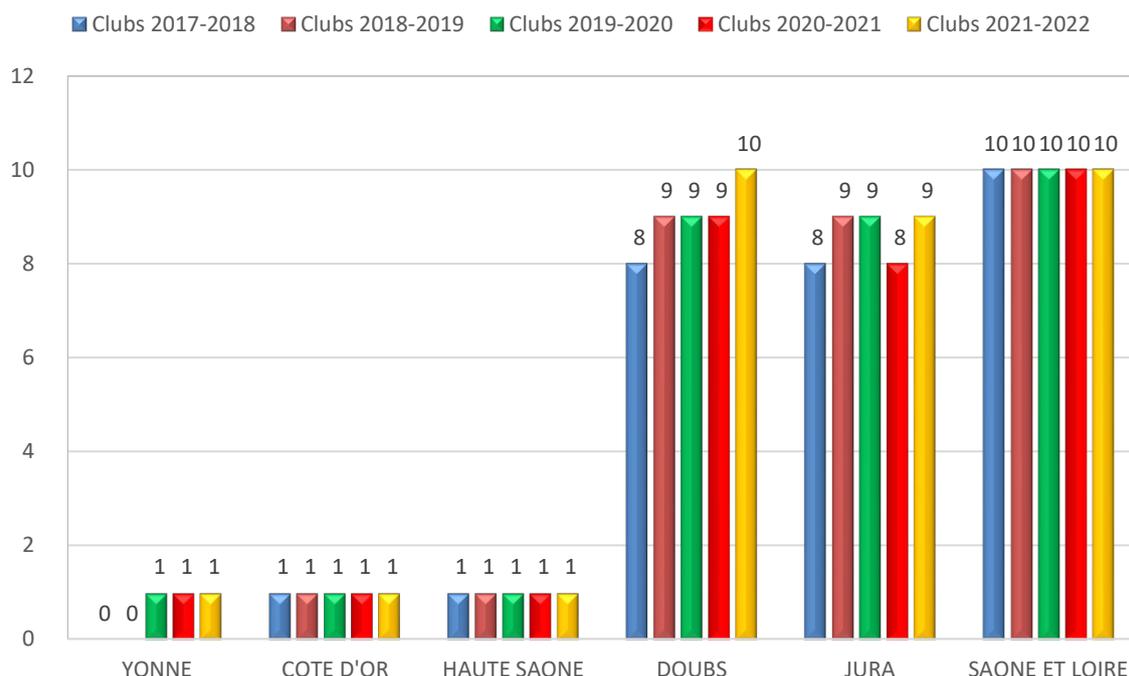
affecté par la pandémie et, contrairement au nombre de licenciés, il a encore diminué (env. – 6 % entre 2019 et 2020 et – 2% entre 2020 et 2021).



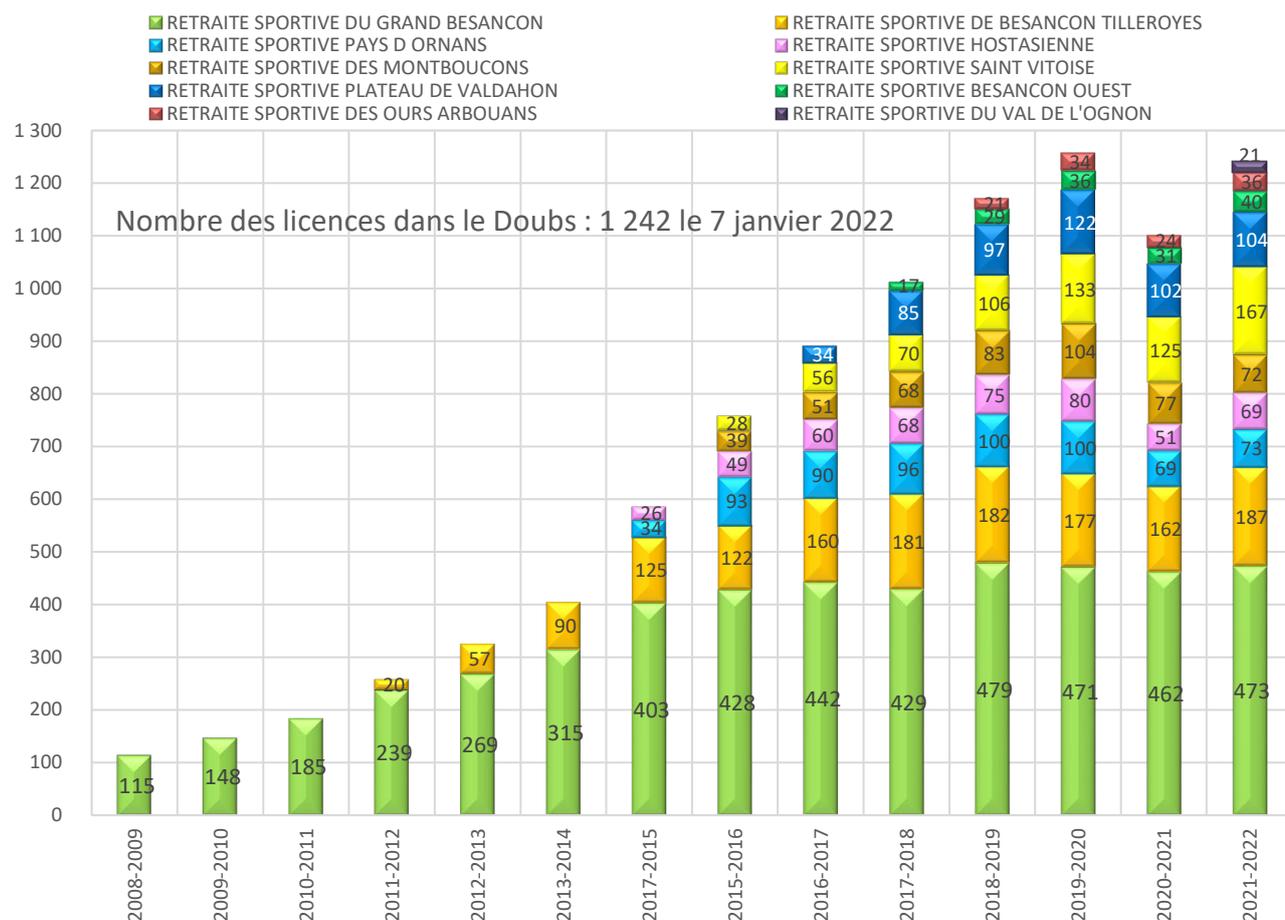
L’histogramme suivant précise la situation en Bourgogne-Franche-Comté depuis la création du nouveau CORERS de la grande région en 2017. L’évolution des effectifs suit approximativement celle de l’ensemble du territoire. À noter cependant que le Doubs, situé à la 3^{ème} place, a mieux résisté à la défection des licenciés et a même pratiquement retrouvé le même niveau qu’en 2019.



Comme le montre l'histogramme suivant, le nombre de clubs en activité en Bourgogne-Franche-Comté, moins affecté par la pandémie qu'au plan national, est resté stable et a même augmenté légèrement dans le Doubs.



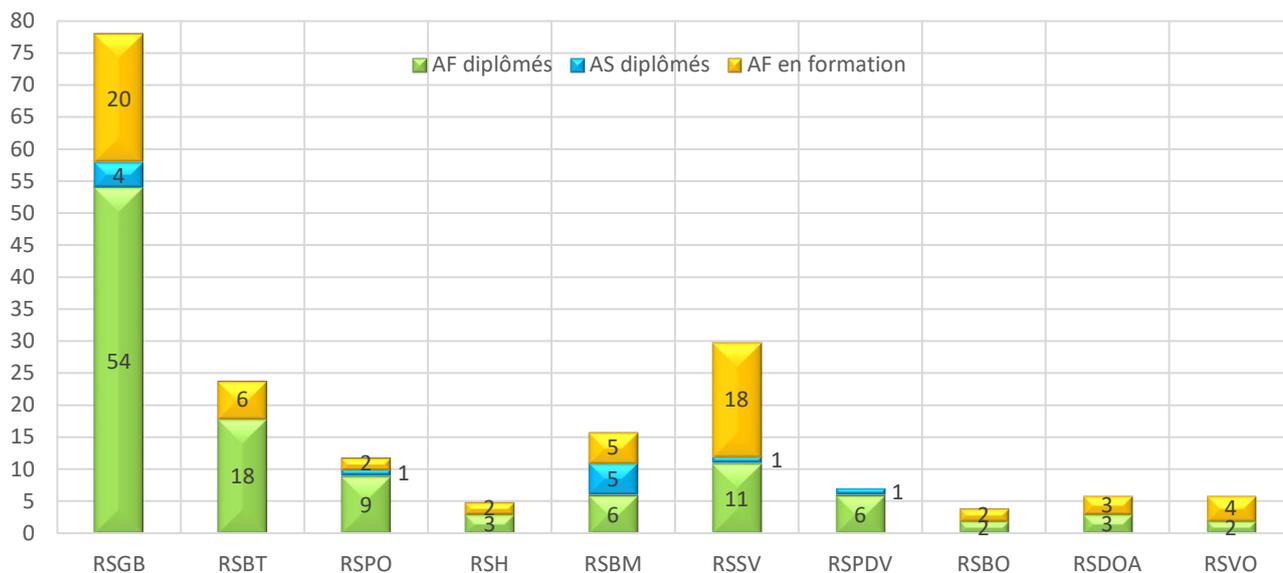
Statistiques départementales



Comme souligné précédemment, l'effectif des licenciés dans le département du Doubs a été moins affecté par la pandémie que dans la plupart des autres départements. Le nombre total de licencié (1 242) a d'ailleurs pratiquement retrouvé la même valeur qu'en 2019 (1 257).

La formation des animateurs constitue l'une des grandes missions du Comité départemental. L'histogramme suivant indique pour chaque club du département le nombre d'animateurs fédéraux et d'accompagnants sportifs diplômés et le nombre d'animateurs en formation toutes disciplines confondues.

Animateurs et accompagnants sportifs diplômés et en formation



Comme l'an dernier, la pandémie a eu des conséquences sur la formation au niveau régional, plusieurs stages ont été annulés ou reportés :

- FCB : 5 stages réalisés
- AS : 1 stage réalisé
- M1 : 4 stages réalisés 2 stages annulés
- M2 : 7 stages réalisés 6 stages annulés ou reportés
- MC : 1 stage réalisé 4 stages annulés ou reportés

Dans le Doubs, 18 animateurs ont été formés en 2021 et 17 en 2020 contre 28 en 2019, l'histogramme ci-dessous montre la répartition des diplômes obtenus en 2019, 2020 et 2021 entre les différents clubs, toutes disciplines confondues.

Nombre de diplômes délivrés dans le Doubs



BAILLY	Yves	RSGB	Badminton	3/12/21
BOURGON	M-Pierre	RSSV	Activ'Mémoire	9/12/21
BRAYER	J-Paul	RSGB	Gymnastique	18/11/21
BUCHETET	Brigitte	RSVO	Marche nordique	8/10/21
CAPELLI	Gérard	RSGB	Cyclo	1/10/21
CHAMAGNE	Françoise	RSGB	Activ'Mémoire	21/10/21
CHARBONNIER	Dominique	RSSV	SMS	3/12/21
CONTE	Gilles	RSDOA	Marche nordique	8/10/21
FLON	Guy	RSBM	AS Jeux de boules	30/9/21
GANNARD	Bernard	RSGB	Cyclo	1/10/21
LADREYT-LAZZERONI	Denise	RSSV	SMS	3/12/21
LAMBEY	Gérard	RSGB	Marche nordique	8/10/21
MONGEOT	Christian	RSGB	Cyclo	1/10/21
PRILLARD	Hubert	RSPO	Randonnée pédestre	22/10/21
RIFFIOD	Maryline	RSPO	SMS	3/12/21
ROLIN	Annick	RSBM	AS Jeux de boules	30/9/21
SEGARD	Patrice	RSVO	Marche nordique	8/10/21
TEYSSIEUX	M-France	RSPO	SMS	3/12/21

Liste des diplômés obtenus en 2021 dans le Doubs.

Administration

L'assemblée générale du 11 mars 2020, première AG de la nouvelle mandature élue en 2020, s'est déroulée en visioconférence.

Au cours de l'année 2021, le Comité directeur s'est réuni deux fois en visioconférence : le 29 janvier (préparation de l'AG) et le 18 mai (vie des clubs pendant la pandémie, organisation de journées découverte, réhabilitation des haras, gestion des stages) et une fois en salle le 21 novembre dans les locaux du CDOS aux haras de Besançon (nouvelles règles d'attribution des aides fédérales, stockage des matériels, agenda 2022). De plus, le Bureau a organisé cinq rencontres en visioconférence le 29 mars, le 2 juillet, le 7 septembre, le 12 novembre et le 11 décembre.

Création de club

Le développement constitue l'une des principales missions du CODERS mais depuis deux ans, comme le montrent les histogrammes présentés précédemment, les restrictions sanitaires ont stoppé net les projets de création, de sorte qu'aucun club n'a vu le jour dans Doubs.

À noter tout de même le cas remarquable du club de Palise dont l'Assemblée générale constitutive s'est tenue le 10 mars 2020, juste avant le confinement. L'association a été créée officiellement le 13 juin 2020 mais les tracasseries administratives provenant autant des services préfectoraux que de la fédération, ont probablement contribué à décourager l'équipe de bénévoles qui s'était investie dans ce projet de sorte que ce club est resté en sommeil sans aucun licencié pendant plus d'un an. Grâce à la bonne volonté d'Hélène Colotte qui a accepté de remettre ce club sur pied, une assemblée générale électorale a été organisée le 23 juin 2021 et un nouveau Comité directeur a été élu ainsi que son Bureau :

Présidente : Mme Hélène Colotte
 Vice-président : M. Fabrice Ségard
 Secrétaire : Mme Françoise Amiot
 Trésorière : Mme Brigitte Buchetet

Aujourd'hui, le club compte 21 licenciés et deux animateurs fédéraux.

Demandes de subvention 2021

○ Plan de relance FFRS

Cette subvention de 500 € a été utilisée pour le financement de la journée des animateurs à Métabief (voir plus bas).

○ Conseil départemental

D'un montant de 1 500 €, utilisée pour financer un *Vitabri* destiné aux opérations de développement.

○ Comité départemental olympique et sportif

Une partie de ces crédits d'un montant total de 3 495 € a été utilisée pour le paiement des stages de formations, pour l'achat d'un calicot et d'une armoire métallique pour ranger le matériel du CODERS dans les locaux des haras.

Manifestations

○ Journée de présentation d'activités nouvelles

Cette journée organisée le 27 septembre 2021 sous la responsabilité du club de Retraite sportive de Marnay, était destinée à la présentation de nouvelles activités aux clubs du Doubs qui envisagent de les mettre en place. Elle a rassemblé une quarantaine de participants dont 2 AF *Swin golf* et 3 AF *Activ'mémoire* et *Mémoire en éveil* chargés d'animer les activités.

○ Rassemblement des animateurs

FEDERATION FRANÇAISE RETRAITE SPORTIVE
SPORT SENIORS SANTÉ®
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU DOUBS

Journée des animateurs
11 octobre 2021

VTF
L'Union des Vitabris
12 rue du Village
25370 Métabief

Journée conviviale, sportive et de détente

Invités :
Animateurs diplômés
Animateurs en formation
Accompagnant sportif

Organisation et animation :
Retraite Sportive Houtaudienne

Frais :
Repas et déplacements
pris en charge par le Coders-25
(favoriser le covoiturage)

Programme :
9h30 : accueil
9h30 - 12h : activités sportives
(marche nordique, randonnée pédestre
et cyclo-tourisme)
12h30 - 14h : repas
Après-midi : démonstrations, échanges,
conseils, jeux...

INSRIPTIONS :
Avant le 27 septembre par courriel
sebastien@coders-bf.fr

PASSÉ SANITAIRES
OBLIGATOIRES

PASSÉ cette date aucune inscription
ne pourra être enregistrée

Journée conviviale organisée à Métabief le 11 octobre 2021, à laquelle étaient invités toutes les animatrices, animateurs et accompagnants sportifs diplômés ou en formation du département. L'organisation et l'animation de cette journée a été prise en charge par le club de Retraite sportive d'Houtaud et a réuni une soixantaine de participants.

o **Rencontre des responsables de la Retraite sportive de Bourgogne-Franche-Comté**

Remarquablement organisée le 9 novembre 2021 par le club de Retraite sportive de Chauffailles (S.&L.) sous la responsabilité du CORERS de Bourgogne-Franche-Comté, cette journée a rassemblé une soixantaine de participants : présidents de clubs et de CODERS de Bourgogne-Franche-Comté et membres du Comité directeur régional. La rencontre que la Présidente de la FFRS Yolande Guériaud a honoré de sa présence, était destinée à renouer les liens entre les différents clubs de Retraite sportive de la région. À noter également la présence de M. Jean-Marie Vernet vice-président du CROS de Bourgogne-Franche-Comté.



Autres actions et décisions

- o Achat d'un *Vitabri* avec tables et chaises de camping et d'un calicot pour les opérations de développement :



- o Mise à disposition de locaux par le CDOS :

Une salle de réunion a été aménagée par le CDOS dans les locaux désaffectés des haras et mise à la disposition du CODERS. Un petit local dans les mêmes locaux est également disponible pour entreposer le matériel du CODERS.

- o Résiliation de l'assurance auto-mission :

Pendant plusieurs années le CODERS-25 a souscrit une assurance auto-mission permettant de prendre en charge les sinistres que pourraient subir les responsables du Comité directeur utilisant leur véhicule personnel au cours de leurs missions. En 2020, la prime d'assurance est passée de 390 € à 699 €. Malgré plusieurs demandes, il n'a pas été possible de mutualiser cette assurance avec les clubs affiliés, chaque club devant prendre sa propre assurance. À noter que cette assurance n'a

jamais été utilisée jusqu'ici. En conséquence le CoDir s'est prononcé pour la résiliation du contrat auto-mission.

o Nouvelles modalités d'attribution des subventions fédérales pour le développement :

Désormais ce sont les clubs qui feront les demandes de subventions directement à la Fédération, le CODERS n'aura plus la possibilité d'apporter une aide financière. De plus, l'aide fédérale ne pourra représenter au mieux que 50 % du coût de l'opération de développement. En conséquence, un club nouvellement créé qui ne dispose encore d'aucune trésorerie risque de rencontrer de graves difficultés s'il doit financer pour moitié la formation de ses animateurs. Le dispositif est déjà mis en place et la première commission fédérale de développement a siégé début décembre 2021.

Rapport financier par le Trésorier Christian Poty

Compte de résultat 2021

(voir tableau détaillé en annexe 1)

	Exercice 2021	Prévision 2021	Exercice 2020
Total des Produits	24 235,77 €	27 120,00 €	21 744,09 €
Total des Charges	22 158,23 €	27 510,00 €	17 367,69 €
Excédent ou Déficit	+2 077,54 €	-390,00 €	+4 376,40 €

Le résultat 2021 se solde par un bénéfice de 2 077,54 €

Explications des principaux éléments constituant ce résultat.

Dépenses

Augmentation des charges : 4 791 € soit +27%

Les frais de formation sont au même niveau que 2020 soit 14 034 €.

Mais augmentation sur :

- Les postes frais de missions et frais de déplacements (+1 399 €).
- Le poste frais de rassemblement (+1 642 €).
- Journée Métabief (2 306 € pour 59 p.), journée Marnay (907 € pour 34 p.)

Recettes :

Hausse des recettes +2 491 € soit +11,5 %

Les cotisations : +898 € soit + 10 % et 1 240 adhérents très proche de celui de 2019-2020.

Les subventions : 6 495 € légère hausse de 625 € :

- 1 500 € du département.
- 500 € plan de relance de la FFRS.
- 3 495 € du Comité Olympique.
- 1 000 € FFRS pour le nouveau club RSVO.
- 1 841 € du CORERS Bourgogne-Franche-Comté (rétrocession sur la formation).

Bilan 2021

(voir tableau détaillé en annexe 2)

L'actif étant représenté par :

- Le compte courant : 2 321,06 €.
- Le livret A : 29 774,87 €.
- Les parts sociales du Crédit Agricole : 30,40 €.

Total : **32 126,33 €**.

Au 31/12/2021 au passif, le montant des Capitaux Propres est de 32 126,33 €.

Conclusion

Ce qu'il faut retenir de cette présentation

- Que cette année a encore été perturbée par la Covid-19 et n'est pas représentative de notre fonctionnement habituel. Un nombre de formations très en dessous ce qui avait été prévu.
- Organisation de 2 journées de formation/animation à Marnay et Métabief.
- Que sans les subventions, notre résultat serait déficitaire de presque 4 400 €.

Rapport des vérificatrices aux comptes Colette Burdet et Thérèse Lemoine

« Christian POTY, le trésorier nous a reçues le 5 janvier 2022 pour l'examen des comptes de l'année 2021.

Christian a mis à notre disposition toutes les pièces nécessaires à la vérification :

- Le compte d'exploitation et les pièces justificatives.
- Le bilan.
- Les documents bancaires.

Nous avons examiné toutes les charges compte par compte pour un montant de 22 158,23 €.

Puis nous avons vérifié les produits qui se composent principalement de subventions pour formation, des cotisations et diverses autres subventions pour un total de 24 235,77 €.

Nous avons donc constaté le résultat qui s'élève effectivement à 2 077,54 €.

À noter que la gestion des formations est dématérialisée. Le contrôle s'est fait sur le tableur du trésorier et le site comptable de la FFRS. Ce poste demande beaucoup d'attention au vu des différents niveaux de prise en charge entre le club, le CODERS, le CORERS et la FFRS.

Nous avons terminé par le bilan qui s'élève au 31 décembre 2021 à 32 126,33 € correspondant aux soldes bancaires (compte courant et compte épargne) et aux parts sociales du crédit agricole.

En conclusion, la comptabilité est bien tenue, les pièces justificatives accessibles et bien classées.

Nous demandons à l'assemblée d'accorder le quitus au trésorier pour 2021. »

Colette Burdet et Thérèse Lemoine

Vote du quitus

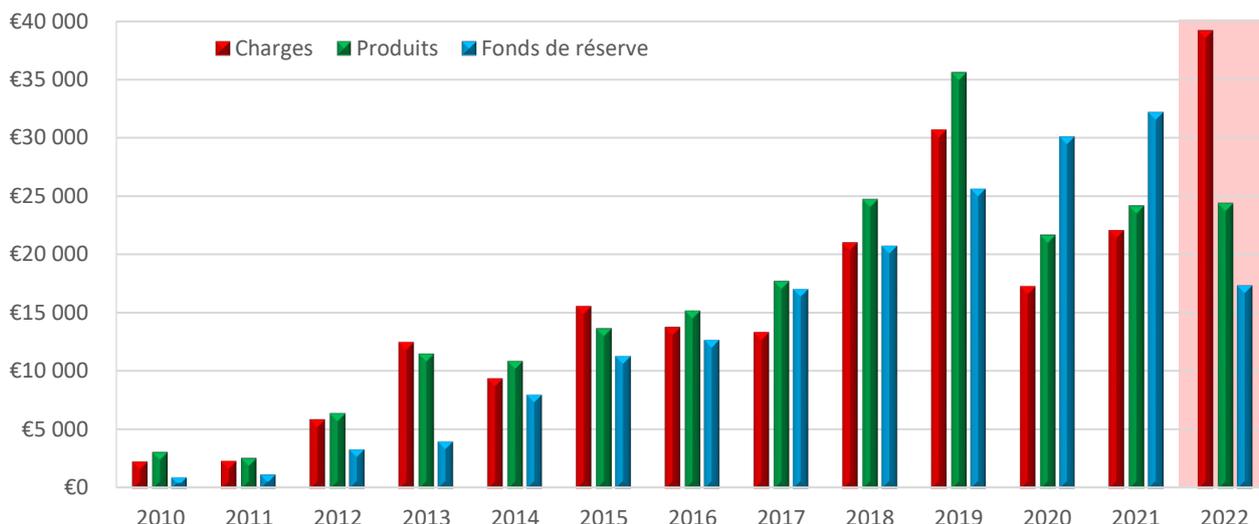
La présentation du compte de résultat et du bilan n'appelle aucune remarque.

↳ L'Assemblée générale accorde le quitus au Trésorier à l'unanimité.

Financement de la formation des animateurs

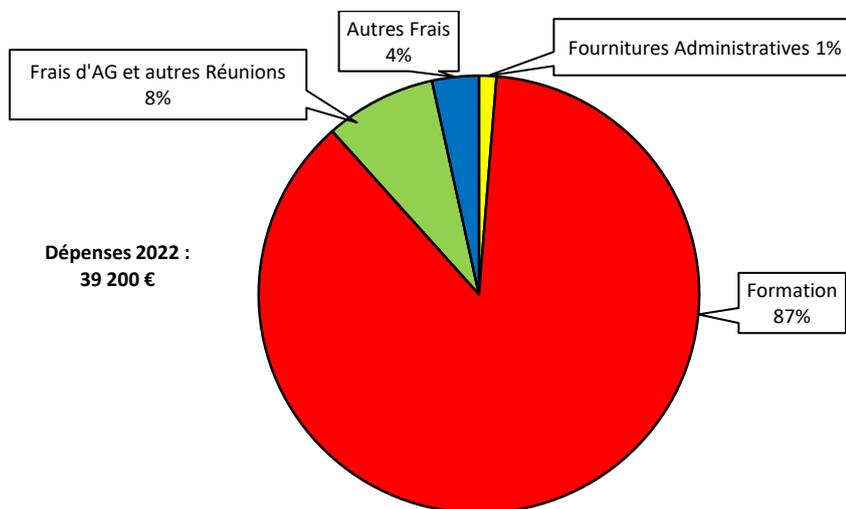
Claude Gady explique que le grand nombre de formations prévues en 2022 et l'augmentation sensible du coût des stages entraîneront immanquablement un déficit important du budget 2022. C'est la raison pour laquelle le Comité directeur s'est trouvé dans l'obligation de demander aux clubs une participation financière pour la formation des animateurs. Le secrétaire rappelle l'historique et précise la situation financière actuelle.

Évolution de la situation financière du CODERS

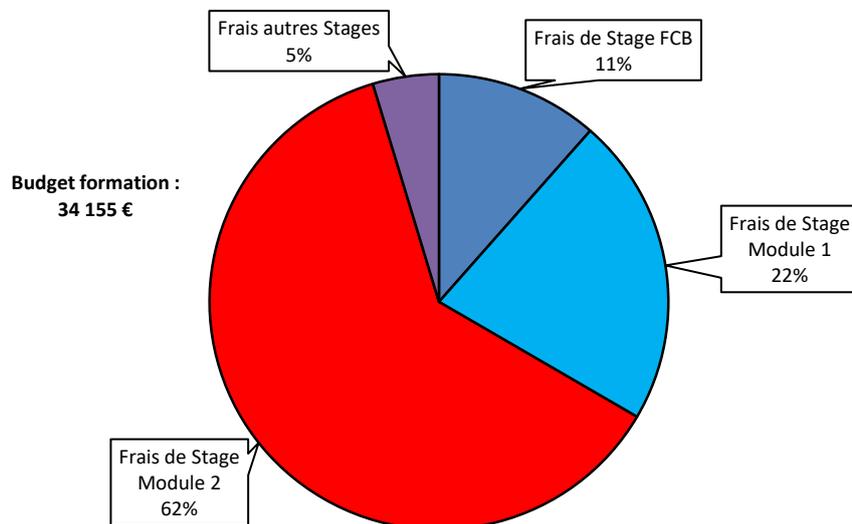


L'histogramme ci-dessus représente l'évolution de la situation financière du CODERS-25 depuis sa création où l'on constate qu'à quelques exceptions près et jusqu'à l'an passé, les produits ont été supérieurs aux charges de sorte qu'il a été possible de constituer un fonds de réserve du même ordre de grandeur que le budget annuel. Cependant, pour l'exercice 2022, il est à prévoir que les recettes resteront à peu près équivalentes à celle de 2021 tandis que les dépenses, dont la plus grande partie sera affectée à la formation, connaîtront une augmentation de plus de 40 %. Cette situation résulte d'un nombre de stages prévus plus important que l'an dernier à cause d'un plus grand nombre de candidats auxquels s'ajoutent les reports des stages de la saison précédente et l'augmentation de leur coût liée en partie aux mesures sanitaires mises en place par les centres de formation. Sans recette complémentaire, il ne sera possible de financer la formation qu'en puisant dans le fonds de réserve qui serait ainsi réduit de 46 %.

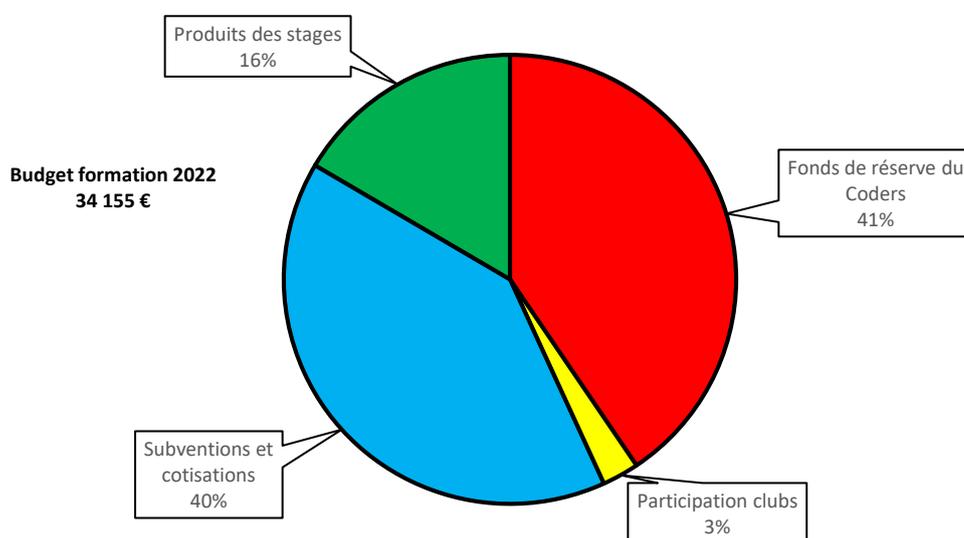
Prévisions budgétaires 2022



Conscient de cette situation, le Comité directeur du 19 novembre 2021 a préparé une proposition de budget. La figure ci-dessus montre la partie « charges » d'un montant total de 39 200 € où la priorité absolue a été donnée au financement de la formation qui représente 87 % du budget soit 34 155 € répartis de la façon suivante :



Proposition de financement de la formation



Comme le montre la figure ci-dessus, la plus grande partie des sommes nécessaires proviendra des cotisations et des subventions complétées par le produit des stages, ce qui couvrira 56 % du budget formation. Pour éviter de prélever une part trop importante du fonds de réserve, il est proposé aux clubs de contribuer, exceptionnellement, pour environ 3 % du budget nécessaire pour assurer les formations prévues en 2022. Il faut espérer que cette situation soit seulement conjoncturelle car si elle venait à se reproduire, même la contribution des clubs n'empêchera pas l'épuisement total du fonds de réserve dès le prochain exercice.

Une première proposition envisagée par le Comité directeur consistait à demander aux clubs de prendre en charge financièrement l'avance de 45 € demandée à chaque candidat animateur inscrit à un stage. À l'issue des consultations qui ont précédé l'AG, quelques clubs ont exprimé leur désaccord avec cette proposition.

D'un autre côté, Gérard Loye, Président de la RSBT, a fait une contre-proposition présentée à l'AG par Gérard Rognon qui avait procuration de Gérard Loye :

D'un côté, il y a effectivement un déficit important dans le budget formation et d'un autre côté, le CODERS rembourse aux clubs le montant des stages de formation PSC1, soit 30 € par stagiaire. Il serait beaucoup plus simple que le CODERS conserve ces 30 € plutôt que de leur faire payer l'avance de 45 € par stage (sauf naturellement si le candidat abandonne la formation, car dans ce cas le club sera tenu de payer l'avance).

Claude Gady remarque que la proposition de Gérard Loye présente l'avantage de ne pas constituer une dépense supplémentaire pour le club, il s'agit seulement d'une absence de recette. De plus, cette solution simplifie considérablement la gestion administrative et financière car les 30 €/stage PSC1 de subvention provenant de la Fédération sont versés sur le compte du CODERS de façon globale et il est difficile pour le trésorier d'identifier précisément le destinataire final. Du point de vue financier, les 2 propositions ne sont toutefois pas équivalentes : la première proposition qui concerne environ 80 stages prévus en 2022 à raison de 45 € d'arrhes par stage rapporterait environ 3 600 €. Pour la seconde, en 2022 une trentaine de stages PSC1 sont prévus, ce qui représente une contribution des clubs beaucoup plus faible (env. 900 €) mais qui en contrepartie offre l'avantage d'une meilleure compréhension et d'une meilleure acceptation par les clubs et, comme dit précédemment, une simplification significative de la gestion comptable de ces crédits.

Le Président rappelle que dans le Doubs et à la différence de nombreux CODERS, les formations sont intégralement prises en charge par le CODERS-25, seuls les frais de déplacement des candidats restent à la charge du club. Une partie du financement des formations est assuré par la part CODERS de la cotisation demandée aux licenciés qui est actuellement de 8 €/licence/an.

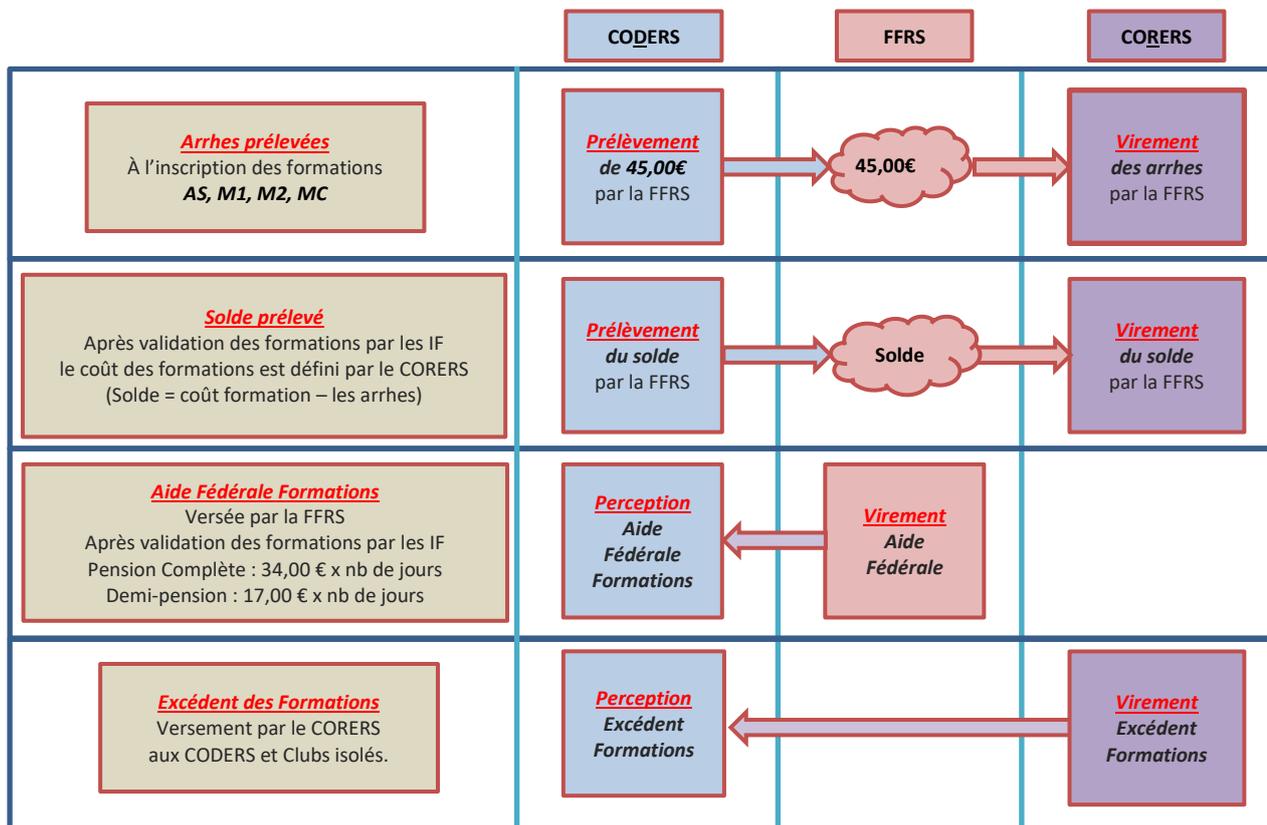
Claude Gady insiste sur le fait que l'insuffisance budgétaire constatée pour 2022 est conjoncturelle et ne devrait affecter que cet exercice, elle est consécutive au nombre important de stages prévus, aussi bien à cause des stages des années précédents qui ont été reportés ou annulés qu'à un nombre important de nouveaux bénévoles qui souhaitent entrer en formation. Il ajoute que la formation reste la priorité n° 1 du CODERS et qu'il n'est pas question d'empêcher un candidat d'effectuer un stage faute de crédits.

Le secrétaire ajoute que la conjoncture sanitaire actuelle explique également en partie l'augmentation du prix des stages et qu'il est à espérer que celui-ci revienne à un niveau plus abordable lorsque la situation reviendra à la normale. Il ajoute que, quel que soit le niveau sollicité pour contribuer au financement de la formation (fédéral, départemental ou club) l'argent proviendra inévitablement de la cotisation des licenciés et que, sauf s'il est possible de trouver un financement extérieur, il faut s'attendre à ce que l'une ou l'autre part de cotisation soit augmentée.

Éric Germain fait part de son embarras pour approuver une décision concernant la participation financière de son club au financement des formations, car il n'a pas encore obtenu l'accord de son comité directeur sur cette proposition.

Yolande Guériaud salue l'effort considérable consenti par le CODERS-25 pour assurer le financement des formations et précise que tous les CODERS ne fonctionnent pas de la même façon, elle ajoute que les besoins en formation sont de plus en plus importants et qu'il conviendra de trouver des solutions de financement non seulement au niveau local mais également au niveau fédéral.

Éric Germain demande si le Comité régional ne peut pas être mis à contribution pour le financement de la formation. Claude Gady explique que le rôle du CODERS consiste à organiser les formations et à en fixer le prix dont il encaisse le montant prélevé par la FFRS sur le compte des CODERS et des clubs isolés pour payer les organismes de formation. Si l'opération dégage un résultat positif, l'excédent de formations est reversé par le CODERS aux CODERS et aux clubs isolés au prorata du nombre de candidats formés. Le circuit financier de la formation est résumé sur le tableau suivant établi par Alain Guillaume, trésorier du CODERS BFC.



Claude Gady rappelle que depuis quelques années, le CDOS auquel il renouvelle ses remerciements, apporte une aide substantielle à la formation de la Retraite sportive, elle était de 3 495 € en 2021. Amans Echard, trésorier du CDOS, rappelle que le CODERS est invité à présenter un dossier de demande de subvention pour 2022 sans pouvoir préciser encore quel sera le montant de l'allocation accordée. Il ajoute que le CDOS disposera d'un stand à la prochaine foire exposition et il invite le CODERS à participer à cette manifestation pour faire connaître ses actions.

Vote de la proposition

Le secrétaire rappelle que seuls les présidents de clubs présents ou représentés sont électeurs, ceux-ci sont invités à choisir le mode de contribution financière des clubs parmi les 2 propositions présentées.

Le vote utilise la fenêtre « chat » de l'application *Google Meet* où chaque électeur indique son choix. À l'issue du scrutin, à la majorité des suffrages exprimés, les votants se sont prononcés pour la seconde proposition.

☞ Pour contribuer au financement de la formation, la majorité des clubs est d'accord pour renoncer au remboursement de 30 € par stage PSC1 pour l'exercice 2022.

Il est convenu que si les circonstances le nécessitaient l'an prochain, cette disposition devrait être soumise à un nouveau vote de l'AG.

Budget prévisionnel 2022

(voir tableau détaillé en annexe 3)

Dépenses : 39 200 €

- Fournitures administratives et achats divers : 500 €.
- Formation : 34 155 € pour 30 PSC1, 29 FCB, 25 M1, 45 M2, 2 AS.
- Frais d'AG et autres réunions : **3 200 €**
 - 400 € pour l'AG du CODERS 25.
 - 500 € pour l'AG de la Fédération.
 - 2 300 € pour frais de rassemblement (40 ans FFRS et formation dirigeants).
- Autres frais : **1 345 €**
 - Frais de déplacements : **700 €.**
 - Frais de mission et réception : **500 €.**
 - Frais postaux : **40 €.**
 - Frais services bancaire : **55 €.**
 - Cotisations diverses (Assurance matériel aux haras...) : **50 €.**

Recettes : 24 449 €

- Formation : **12 749 €.**
- Cotisations licences : **9 600 €** (sur la base de **1 200** adhérents).
- Autres produits : **2 100 €**
 - Subvention du Comité Olympique **1 500 €.**
 - Subvention du CORERS Franche Comté **500 €.**
 - Intérêts sur livret : **100 €.**
- **Apport compte épargne CODERS : 13 851 €.**
- **Participation des clubs à la formation : 900 € (non remboursement de 30 € par stage PSC1).**

Résultat prévisionnel : Déficit de 0 €

Ce qu'il faut retenir de ce budget prévisionnel :

- Que pour équilibrer le budget nous serons amenés de manière conséquente et exceptionnelle à prélever sur notre épargne 13 851 € et de demander aux clubs de Retraite sportive du Doubs de renoncer au remboursement de 30 € par stage PSC1.
- Que la formation représente **87 %** des dépenses
- Que le coût d'une formation sans les frais de déplacement s'élève à :
 - FCB : 56 €.
 - M1 : 201 €.
 - M2 : 190 €.
 - AS : 153 €.
- Être vigilant sur les frais de déplacement, une nouvelle formule de prise en charge peut être envisagée.

La présentation de Christian Poty n'appelle pas d'autre remarque.

↳ L'assemblée générale approuve le budget prévisionnel à l'unanimité.

Claude Gady demande à l'Assemblée de remercier le trésorier pour ce travail difficile et explique que le budget prévisionnel est peut-être un peu pessimiste mais qu'il sera ajusté en fonction des circonstances.

Rapport moral par le Président Claude Gady

Bonjour chers amis, avant de vous présenter mon rapport moral je pense que nous devons avoir une pensée pour deux animateurs : Marcel Gable et Bernard Griffond qui viennent de nous quitter.



Marcel Gable († 18 août 2021)



Bernard Griffond († 27 novembre 2021)

Pour une fois mon rapport moral sera assez succinct, notamment en ce qui concerne l'année écoulée, elle fut compliquée, vous le savez, nous n'avons pu mener à bien tous nos projets, toutefois des points positifs doivent être retenus, en particulier après une baisse sensible du nombre de nos adhérents en 2019 (-12 %), nous avons constaté un retour de certains anciens mais surtout l'arrivée de nouveaux adhérents. C'est ainsi qu'actuellement nous comptons un nombre de licenciés pratiquement identique à celui de 2019. C'est vraiment très rassurant et prouve combien vous avez fait preuve de dynamisme et d'engagement personnel pendant cette pandémie. Bravo. Soyez bien aimables d'adresser mes compliments à tous vos bénévoles.

L'année 2022 bien que placée à nouveau sous des conditions sanitaires peu encourageantes me semble toutefois moins délicate que 2021. En effet le nombre des bénévoles candidats, aussi bien aux fonctions d'animateurs que de dirigeants, est extrêmement important (29 volontaires pour suivre la formation commune de base) c'est ainsi que plus d'une centaine de stages sont prévus et programmés, certes le coût est important mais il ne peut être question de refuser ou de repousser la candidature d'un bénévole qui souhaite s'investir. Ces stages se dérouleront quelles qu'en soient les conséquences financières et il nous appartiendra tous ensemble de trouver les moyens de financement (Fédération, CORERS, Comité olympique, Département, etc.) je suis confiant, nous y arriverons.

Au cours de cette année j'aimerais organiser au niveau départemental (ou régional) des regroupements d'animateurs comme nous l'avons fait à Dijon en 2021, mais aussi une formation des dirigeants – vraisemblablement au niveau départemental – nous en reparlerons prochainement.

Au plan du développement nous n'avons pas, pour l'instant, envisagé de créer de nouveaux clubs en 2022, par contre toute l'équipe départementale s'efforcera, comme elle l'a déjà fait, d'accompagner le club de la RSVO dont je félicite le redémarrage rapide et ce dans la meilleure ambiance possible (ce club devrait compter cinq animateurs en fin d'année et 4 activités). Je remercie chaleureusement Héléne la Présidente, son Bureau et tous ceux qui lui ont apporté leur concours.

Un domaine important que je voudrais évoquer très rapidement : des changements sont intervenus dans la gouvernance de notre fédération, vous recevez régulièrement de nombreuses informations, en particulier le dernier compte-rendu de l'assemblée générale fédérale, mais aussi des flashes d'information, etc. Je suis persuadé que vous en prenez connaissance avec beaucoup d'attention et vous avez raison. En effet quelques points importants méritent de retenir notre attention :

- Le rapport moral de la Présidente fédérale de l'AG du 16 décembre 2021.
- Les actualités fédérales de la formation (qui contient un nombre important d'informations très utiles voire indispensables).
- Les nouvelles procédures mises en place concernant des aides fédérales. Vous avez la possibilité d'effectuer des demandes au niveau de chaque club pour toute une série d'actions. La RSVO

vient d'ailleurs d'effectuer une demande et son budget (150 €) ne lui permettra pas de faire face aux dépenses importantes de démarrage de son club.

- Un certain nombre d'informations, pour ne pas dire toutes, figurent sur deux sites importants et d'utilisation simple : FFRS organisation et gestion des licences *Telemat*, mais également le site du CORERS Bourgogne-Franche-Comté qui met à votre disposition des renseignements concernant par exemple la prise en charge de certaines dépenses (conférences médicales, frais de stages etc.) n'hésitez pas à les consulter régulièrement.

Enfin en 2022, au plan de la formation, 2 bénévoles (François Burchi et J.-M. Lerner) devraient commencer leur formation d'instructeur fédéral ce qui, je l'espère, nous permettra très rapidement d'organiser des stages dans le département. D'ores et déjà j'ai presque convaincu quelques instructeurs du CORERS-BFC d'encadrer des stages (M1, M2 ou de formation continue) à Métabief au cours du deuxième semestre 2022.

En 2022 la fédération fêtera ses 40 ans d'existence, il vous appartient de célébrer à votre niveau cet événement exceptionnel. Au niveau régional et départemental, des réflexions sont en cours concernant la forme que pourrait revêtir cet anniversaire.

Dernier point : vous le savez, je suis votre représentant, aussi bien départemental que régional et, à ce titre, il m'appartient d'exprimer lors de réunions régionales ou fédérales vos soucis, vos motifs de satisfaction, vos suggestions, etc. Je suis parfois amené à voter mais je reçois peu d'informations, du moins pas suffisamment, il serait utile de recevoir plus régulièrement des éléments de votre part. Je vous en remercie par avance.

En conclusion, cette nouvelle année ne se présente pas si mal que ça, je demeure optimiste, je pense que vous aussi, je forme le vœu que le nombre de nos bénévoles – dirigeants ou animateurs – continue d'augmenter et qu'ils fassent toujours preuve d'une réelle motivation dans une ambiance détendue et efficace je vous remercie de m'avoir écouté.

Intervention de Mme Yolande Guériaud, Présidente de la FFRS

La Présidente félicite le CODERS-25 qui, contrairement à beaucoup d'autres départements, a réussi à retrouver un effectif de licenciés comparable à celui d'avant Covid. Le budget fédéral est actuellement basé sur un effectif d'environ 80 000 licenciés constitués de beaucoup de nouveaux arrivants, ce qui est encourageant car c'est parmi eux que seront sans doute recrutés les nouveaux dirigeants et les nouveaux animateurs. Il est vrai, comme cela a été dit, que les difficultés que traverse la Fédération sont principalement de nature conjoncturelle mais une part non négligeable est d'origine structurelle. Le compte-rendu de l'AG fédérale précise que 85 % des ressources proviennent des cotisations, 10 % des subventions (Ministère des Sports et Agence Nationale du Sport) subordonnées à des objectifs par ces autorités de tutelle, ce qui a conduit notamment à la mise en place des nouvelles modalités d'attribution des subventions de développement qui devront désormais être demandées directement par les clubs et non plus par les Comités régionaux ou départementaux. Ces dispositions qui visent principalement les Fédérations sportives tournées vers la compétition (tennis par exemple) ne sont pas bien adaptées au cas des Fédérations multisports comme la FFRS. Notre organisation est malheureusement très minoritaire mais elle essaie cependant de se faire entendre auprès du Comité olympique qui prête une oreille bienveillante à notre Fédération comme le prouve la présence de M. Echard au plan départemental. C'est également vrai au plan national, de nombreux messages lui sont transmis pour attirer l'attention sur les spécificités et l'importance de la FFRS qui s'adresse au public très particulier des seniors qui s'étend sur 2 générations entre 50 et 90 ans. Pour ce public, la mission de la Fédération est autant d'ordre social que sportif et constitue une de ses valeurs les plus importantes. Bien qu'elle coûte très cher, la Fédération est particulièrement attachée à la formation dont le prix continuera sans doute d'augmenter avec l'accroissement des effectifs, ce qui conduira la Retraite Sportive à s'interroger sur son modèle fédéral et à le faire évoluer en concertation avec tous les acteurs de la Retraite Sportive. L'organisation d'assises nationales par exemple, réunissant les dirigeants fédéraux, les Présidents de Comités et de clubs permettra de réfléchir sur la manière dont la Fédération doit s'adapter aux conditions de vie actuelles et à venir. L'organisation de ces Assises pourrait être confiée à des sociétés spécialisées telles que *France Bénévolat*, car le bénévolat doit rester une des valeurs fondamentales de la Fédération. En ce qui concerne

le budget fédéral, il rencontre le même genre de difficultés que celui qui a été décrit par le CODERS. Il est clair que les recettes des cotisations ne suffiront pas à couvrir l'ensemble des dépenses et il sera sans doute nécessaire de faire appel aux réserves fédérales représentant environ une année de fonctionnement. Comme pour le CODERS, cette solution ne pourra pas être reconduite indéfiniment et il sera nécessaire de réfléchir à la façon dont la Fédération doit évoluer. Au plan local, des partenariats sont fréquemment noués avec les Comités Olympiques, les Municipalités...

Yolande Guériaud insiste sur le fait que la Fédération sera toujours aux côtés des clubs pour assurer la formation des animateurs notamment avec le soutien de la CTF Séverine Haas et de la DTN Sylvie Kinet. La Présidente témoigne que pendant la pandémie, les vidéos de gymnastique postées par Séverine ont eu beaucoup de succès et ont contribué à conserver les licenciés et même à en recruter de nouveaux.

Questions des participants

Question de Christian Poty, trésorier du CODERS :

Christian explique qu'il rencontre des difficultés avec le système informatique de la Fédération car des prélèvements sont effectués sans préavis sur le compte du CODERS au titre de la formation, ce qui a provoqué un découvert l'an dernier. Pour éviter cette difficulté, il est nécessaire de garder une somme importante sur le compte courant au lieu de la placer sur un livret. Ne serait-il pas possible de recevoir une notification quelque temps avant le prélèvement pour laisser le temps d'approvisionner le compte ? Seconde difficulté, les prélèvements sont souvent globalisés et il est difficile de déterminer à quoi ils correspondent.

Réponse de Yolande Guériaud :

Cette question est récurrente et appelle une réponse de la Fédération. Un audit informatique est en cours car il apparaît que l'évolution des outils utilisés par la Fédération n'a pas suivi l'accroissement des effectifs des licenciés. L'audit résulte d'une demande d'aménagement qui avait été faite en août 2020 et qui comportait un lot de 138 demandes d'amélioration. Il devrait se terminer au mois d'avril avec un cahier des charges qui devrait conduire à la révision et à la mise à jour des différentes applications et logiciels. Cette mise à niveau du système informatique est primordiale pour répondre efficacement aux besoins de la Fédération et à ceux des utilisateurs dans un contexte de croissance qui devrait reprendre. Cette démarche sur l'informatique s'accompagne d'une réflexion sur la mise en œuvre d'une comptabilité analytique permettant une meilleure adéquation avec les besoins de la Fédération et des Comités. Il faut reconnaître que ces améliorations auraient déjà dû être réalisées mais elles prennent du temps.

Christian Poty demande si la Fédération envisage de mettre à disposition des Comités un logiciel unique de comptabilité pour faciliter le travail et la cohérence des informations comptables. Yolande Guériaud approuve cette proposition mais il faudra attendre le résultat de l'audit pour en savoir plus sur ce sujet.

Question d'Alain Bobillier présentée par Rémi Brendel :

Comment doit-on interpréter le long silence des personnes du siège lorsque l'on pose une question ? Comment sommes-nous considérés en tant que président de club ? A-t-on le droit de leur écrire directement ou bien doit-on passer par tel ou tel filtrage ? J'ai plusieurs exemples ! D'avance merci.

Réponse de Yolande Guériaud

La Présidente invite Alain Bobillier à lui communiquer les exemples en question et rappelle qu'au niveau du siège plusieurs entrées sont possibles, la plus importante étant le vice-président Gilles Denux qui, depuis plusieurs mandatures, assure la liaison avec les clubs et oriente les demandes vers le service compétent. Si la question arrive à la Présidence, elle est de la même façon transférée à l'autorité concernée : DTN, VP formation, Gilles Denux, Directrice Générale Bernadette Peyrigué, dont malheureusement l'équipe tourne actuellement à 50 % des effectifs.

Les clubs sont invités à consulter l'organigramme de la Fédération qui se trouve sur son site à la page :

https://www.ffrs-retraite-sportive.org/docs/PDF/OrganigrammeFFRS_27oct2021.pdf

Voir également la liste en annexe 4.

Conclusion

Yolande Guériaud salue le bon déroulement de la réunion et observe qu'un vent d'optimisme semble commencer à souffler sur la Retraite Sportive. Elle insiste sur l'importance de maintenir et de renforcer la formation des animateurs. Elle ajoute que la FFRS est la seule Fédération dont l'organisation essentiellement bénévole est consacrée à un public de seniors.

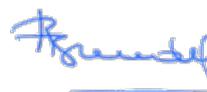
Après les salutations d'usage, Claude Gady lève la séance à 16h.

Le Président du CODERS 25

A blue ink signature consisting of several horizontal strokes with a small upward tick at the end.

Claude Gady

Le secrétaire

A blue ink signature in a cursive style, appearing to read 'R. Brendel'.

Rémi Brendel

Merci à Christiane Thiou qui s'est chargée de dactylographier ce compte-rendu.

Annexe 1 : Compte de résultat 2021

Charges d'Exploitation	Exercice 2021	Prévision 2021	Exercice 2020
606400 Fournitures Administratives et achats divers	3 939,77 €	600,00 €	1 456,26 €
Formation	14 034,00 €	23 200,00 €	14 492,00 €
611000 Frais de Stage FCB	1 080,00 €	2 700,00 €	1 710,00 €
611010 Frais de Stage Module 1	5 879,00 €	5 500,00 €	4 125,00 €
611030 Frais de Stage Module 2	5 605,00 €	10 000,00 €	6 315,00 €
611050 Frais autres Stages	1 470,00 €	5 000,00 €	2 342,00 €
Frais d'AG et autres Réunions	1 759,74 €	1 000,00 €	120,00 €
618500 Frais d'Assemblée Générale	0,00 €	200,00 €	0,00 €
618510 Frais d'Assemblée Générale FFRS	0,00 €	500,00 €	0,00 €
618520 Frais de Rassemblement	1 759,74 €	300,00 €	120,00 €
Autres Frais	2 424,72 €	2 610,00 €	1 212,43 €
623800 Dons et Subventions	500,00 €	0,00 €	0,00 €
625100 Frais de déplacement	1 892,72 €	1 500,00 €	493,47 €
625700 Frais de Mission et Réception	0,00 €	350,00 €	0,00 €
626100 Frais Postaux	0,00 €	30,00 €	9,70 €
627000 Frais Services Bancaires	32,00 €	30,00 €	23,40 €
628000 Charges Financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €
628100 Cotisations Assurance	0,00 €	700,00 €	685,86 €
Charges Exceptionnelles	0,00 €	100,00 €	87,00 €
671800 Charges Exceptionnelles de Gestion	0,00 €	100,00 €	87,00 €
678000 Autres Charges Exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des Charges	22 158,23 €	27 510,00 €	17 367,69 €

Produits d'Exploitation	Exercice 2021	Prévisions 2021	Exercice 2020
Formation	5 642,00 €	12 100,00 €	6 810,00 €
706000 Produits Stage FCB	408,00 €	1 000,00 €	612,00 €
706100 Produits Stage M 1	1 534,00 €	3 200,00 €	1 878,00 €
706120 Produits Stage M 2	2 350,00 €	4 300,00 €	2 715,00 €
706140 Produits des autres Stages	1 350,00 €	3 600,00 €	1 605,00 €
Cotisations / Licences	9 954,00 €	8 800,00 €	9 056,00 €
708800 Cotisations de janvier à septembre	120,00 €	800,00 €	497,00 €
708801 Cotisations de septembre à décembre	9 834,00 €	8 000,00 €	8 559,00 €
Autres Produits	6 766,77 €	6 220,00 €	5 870,09 €
708810 Produits des Manifestations	0,00 €	0,00 €	0,00 €
74000 Subventions	6 495,00 €	6 100,00 €	5 870,00 €
768000 Intérêts sur livrets	271,77 €	120,00 €	0,09 €
Produits Exceptionnels	1 873,00 €	0,00 €	8,00 €
771800 Produits Exceptionnels de Gestion	1 841,00 €	0,00 €	8,00 €
771810 Autres Produits Exceptionnels	32,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des Produits	24 235,77 €	27 120,00 €	21 744,09 €
Excédent ou Déficit	2 077,54 €	-390 €	4 376,40 €
Pour information nombre d'adhérents : 1 240			

Annexe 2 : Bilan 2021

ACTIF	2021	2020
Actif circulant	32 126,33	30 048,79
Immobilisation financière (parts sociales Crédit Agricole)	30,40	30,40
Crédit Agricole (Compte courant)	2 321,06	2 014,99
Crédit Agricole (Compte sur livret)	29 774,87	28 003,40
Total	32 126,33	30 048,79

PASSIF	2021	2020
Capitaux Propres (Fonds Associatifs)	32 126,33	30 048,79
Report à nouveau	30 048,79	25 672,39
Résultat net de l'exercice	2 077,54	4 376,40
Total	32 126,33	30 048,79

Annexe 3 : Budget prévisionnel 2022

Charges d'exploitation	Exercice 2021	Prévisions 2022
Fournitures Administratives et achats divers	3 939,77 €	500 €
Formation	14 034,00 €	34 155 €
Frais de Stage FCB	1 080,00 €	3 915 €
Frais de Stage Module 1	5 879,00 €	7 500 €
Frais de Stage Module 2	5 605,00 €	21 150 €
Frais autres Stages	1 470,00 €	1 590 €
Frais d'AG et autres Réunions	1 759,74 €	3 200 €
Frais d'Assemblée Générale	0,00 €	400 €
Frais d'Assemblée Générale FFRS	0,00 €	500 €
Frais de Rassemblement	1 759,74 €	2 300 €
Autres Frais	2 424,72 €	1 345 €
Dons et Subventions	500,00 €	0 €
Frais de déplacement	1 892,72 €	700 €
Frais de Mission et Réception	0,00 €	500 €
Frais Postaux	0,00 €	40 €
Frais Services Bancaires	32,00 €	55 €
Charges Financières	0,00 €	0 €
Cotisations Assurance	0,00 €	50 €
Charges Exceptionnelles	0,00 €	0 €
Charges Exceptionnelles de Gestion	0,00 €	0 €
Autres Charges Exceptionnelles	0,00 €	0 €
Total des Charges	22 158,23 €	39 200 €
Excédent ou déficit	2 077,54 €	0 €

Produits d'exploitation	Exercice 2021	Prévisions 2022
Formation	5 642,00 €	12 749 €
Produits Stage FCB	408,00 €	986 €
Produits Stage M 1	1 534,00 €	2 975 €
Produits Stage M 2	2 350,00 €	7 650 €
1Produits des autres Stages	1 350,00 €	1 138 €
Cotisations / Licences	9 954,00 €	9 600 €
Cotisations de janvier à septembre	120,00 €	600 €
Cotisations de septembre à décembre	9 834,00 €	9 000 €
Autres Produits	6 766,77 €	16 851 €
Produits des Manifestations	0,00 €	0 €
Subventions	6 495,00 €	2 000 €
Intérêts sur livrets	271,77 €	100 €
Apport compte épargne CODERS	0,00 €	13 851 €
Participation des clubs à la formation	0,00 €	900 €
Produits Exceptionnels	1 873,00 €	0 €
Produits Exceptionnels de Gestion	1 841,00 €	0 €
Autres Produits Exceptionnels	32,00 €	0 €
Total des Produits	24 235,77 €	39 200 €
Pour information nombre d'adhérents		1 200

Résumé	Exercice 2021	Prévisions 2022
Total des Produits	24 235,77 €	39 200,00 €
Total des Charges	22 158,23 €	39 200,00 €
Excédent ou Déficit	2 077,54 €	0,00 €

Annexe 4 : Directions de la FFRS



DIRECTION GÉNÉRALE

Standard siège ☎ 04.76.53.09.80

■ **BERNADETTE PEYRIGUÉ**

Directrice générale
direction@federetraitesportive.fr

■ **NICOLAT POUSSE**

Directeur adjoint
administration@federetraitesportive.fr

■ **CATHERINE MORIVAL**

Assistante de direction - Développement
accueil@federetraitesportive.fr

■ **MORGANE IODICE**

Secrétaire
secretaire@federetraitesportive.fr

■ **MARTINE DIDOT**

Formation, Santé/Médical
formation@federetraitesportive.fr
medicale@federetraitesportive.fr

■ **JACQUELINE FRIZOT**

Communication et partenariat
communication@federetraitesportive.fr

■ **PATRICIA GIRARD**

Comptabilité
comptabilite@federetraitesportive.fr

■ **AUDREY LAGER**

Licences et Tourisme
infogestion@federetraitesportive.fr
tourisme@federetraitesportive.fr

DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE

■ **SYLVIE KINET**

Directrice technique nationale
☎ 06.09.49.16.02
dtnskinet@federetraitesportive.fr

■ **MICHAËL ANTHOINE**

Conseiller technique fédéral ■ Région Paca
☎ 07.81.71.68.56
cfmanthoine@federetraitesportive.fr

■ **DELPHINE CAFFIER**

Conseillère technique fédérale ■ Région Hauts-de-France
☎ 06.31.44.32.21
cfdcaffier@federetraitesportive.fr

■ **MATTHIEU CAPRON**

Conseiller technique fédéral ■ Régions Nouvelle-Aquitaine, Occitanie
☎ 06.58.83.56.75
cfmcapron@federetraitesportive.fr

■ **SÉVERINE HAAS**

Conseillère technique fédérale ■ Régions Bourgogne-Franche-Comté, Grand-Est
☎ 06.88.45.73.96
cfshaas@federetraitesportive.fr

■ **MAXIME LE BOURSICAULT**

Conseiller technique fédéral ■ Régions Bretagne, Centre Val de Loire, Ile-de-France, Normandie, Pays-de-la-Loire
☎ 06.23.45.97.54
cfmlebourisicault@federetraitesportive.fr

■ **LAURA SCORTESSE**

Conseillère technique fédérale ■ Région AURA
☎ 06.51.06.11.15
cfflscortesse@federetraitesportive.fr

Mise à jour le 27 octobre 2021